

La Commission européenne décide de revenir sur l'« affaire » Edith Cresson

L'ancien premier ministre parle d'acharnement

BRUXELLES

de notre bureau européen

Quelle mouche a piqué la Commission européenne qui relance l'« affaire Cresson », près de trois ans et demi après que l'ancien premier ministre français et ancien commissaire européen a quitté Bruxelles ? Le collègue des commissaires, réuni mardi 21 janvier, a décidé d'« inviter » Edith Cresson à « formuler ses observations en réponse aux allégations [de népotisme] selon lesquelles elle aurait violé ses obligations pendant son mandat de commissaire », de 1995 à 1999, alors qu'elle était chargée de la recherche et de l'éducation.

Le porte-parole de Neil Kinnock, commissaire européen chargé de la réforme administrative, a expliqué mercredi qu'il s'agissait du simple aboutissement d'une procédure administrative certes lente, mais dont la durée « n'a rien d'exceptionnelle par rapport à d'autres cas ». Il a par ailleurs réfuté les allégations concernant d'éventuelles préoccupations politiques de la Commission s'agissant du moment choisi pour relancer cette affaire. C'est la première fois qu'une telle procédure est engagée contre un commissaire européen.

Au vu des explications de l'ancien premier ministre, le collège pourrait décider de déposer une plainte devant la Cour de justice de l'Union. M^{me} Cresson ne risque toutefois que la déchéance de ses droits à la retraite d'ancien commissaire. L'initiative de la Commission fait suite à une enquête menée par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Les faits reprochés à M^{me} Cresson sont liés au contrat dont avait bénéficié son ami de longue date, René Berthelot, dentiste à Châtelleraut, ville dont M^{me} Cresson a été maire de 1983 à 1997.

L'intéressé, aujourd'hui décédé, avait été engagé au cabinet de la commissaire européenne au titre de « visiteur scientifique », un emploi réputé fictif. A l'époque, cette affaire avait joué un rôle majeur dans les événements ayant entraîné la chute de la Commission présidée par Jacques Santer, en mars 1999.

La justice belge, de son côté, avait ouvert une instruction (toujours en cours) pour « faux en écriture, escro-

querie, corruption et abus de confiance », mais qui portait sur une autre affaire impliquant M^{me} Cresson. Le juge belge Van Espen, qui avait obtenu de la Commission qu'elle lève l'immunité dont bénéficiait M^{me} Cresson, a entendu celle-ci à Paris, le 10 décembre 2002. Il devrait être en mesure de transmettre son dossier au Parquet de Bruxelles dans les semaines qui viennent.

Le porte-parole de M. Kinnock a expliqué mercredi que huit fonction-



« Une affaire montée de toutes pièces pour nuire à l'image de la France »

ÉDITH CRESSON

naires européens avaient fait l'objet d'enquêtes internes liées au cas Berthelot. La Commission a décidé de geler celles-ci tant qu'elle n'aurait pas obtenu les explications nécessaires de M^{me} Cresson (dans un délai de deux mois), tout en reconnaissant qu'elle a, dans le passé, déjà « pris contact » avec l'ancien premier ministre.

M^{me} Cresson a indiqué au *Monde* avoir déjà reçu cinq questionnaires émanant de M. Kinnock, auquel elle a répondu. Elle s'étonne donc de cet acharnement et dénonce « une affaire montée de toutes pièces pour nuire à l'image de la France ». Elle relève, d'autre part, que le parti de droite allemand CDU au Parlement européen a fait preuve depuis trois ans d'une « formidable agressivité » à son encontre, exigeant régulièrement qu'il soit donné suite aux enquêtes internes de la Commission. Elle indique enfin que ses bureaux parisiens ont été cambriolés, dans la nuit du 23 au 24 octobre 2002, et que seuls ses dossiers personnels ont été consultés.

M^{me} Cresson a adressé une note à l'Elysée pour relater sa version des faits, lettre dans laquelle elle demande la « protection de la République ». Plusieurs commissaires, notamment les Français Pascal Lamy et Michel Barnier, ont insisté pour que cette procédure ne préjuge pas du résultat de l'enquête.

J.-P. S. et L. Z.